



## La violence est condamnable, surtout quand elle vient de l'Etat !

Lors d'un contrôle d'identité le 2 février à Aulnay, une personne de 22 ans, Théodore Luhaka, dit Théo, 22 ans, a été violemment molesté par des policiers qui entendaient ainsi répondre à son prétendu refus d'obtempérer. Sans préjuger des résultats de l'enquête que nous souhaitons juste et rapide, de la présomption d'innocence, au vu des blessures infligées et des 60 jours d'ITT données à Théo, il est inadmissible d'entendre parler d'un « viol accidentel ». En effet, selon l'article 222-23 du Code Pénal, « *tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol* ». Faire le distinguo entre des « violences volontaires » mais « acceptables » et des « violences accidentelles » et donc « non condamnables » c'est pousser l'absurde à outrance et ne faire aucun cas de la souffrance de la victime et de la réalité des faits. C'est aussi faire reculer la longue lutte contre les violences sexuelles. Par ailleurs, entendre sur un plateau de télévision, par un représentant des forces de l'ordre, dépositaire de l'autorité, que l'insulte raciste « *bamboula [...]ça reste à peu près convenable* » est tout autant intolérable dans un Etat de droit tenu de protéger ses citoyen.nes contre l'ensemble des discriminations.

De tels comportements des forces de l'ordre, minorés par le Parquet et les services de police, ne peuvent que développer les sentiments d'impunité pour les représentants de la loi et d'iniquité, d'arbitraire pour la population et notamment chez une partie des jeunes qui se trouve en butte quasi quotidiennement à des contrôles au faciès, des humiliations, des insultes et parfois des violences policières.

Nous, enseignant.es, éducateur.trices, formateur.trices qui sommes au contact de ces jeunes dans l'exercice de nos métiers, savons la souffrance et la colère que cela engendre chez les jeunes filles et garçons que nous côtoyons tous les jours. Comme c'est en partie de notre responsabilité de les accompagner dans la construction du « vivre ensemble », du respect de toutes et tous sans aucune discrimination, de la citoyenneté et de l'émancipation, c'est notre rôle de dénoncer haut et fort la justice de classe qui prévaut de plus en plus souvent. C'est ce que nous dénonçons déjà à l'occasion des multiples arrestations et condamnations de militant.es syndicaux qui défendaient les emplois, les conditions de travail et de vie des salarié.es.

Pour la FERC CGT, l'arrêt de la surenchère des violences ne passera que par la reconnaissance des faits, par la condamnation de leurs auteurs, sans impunité, par l'égalité de traitement et le respect pour toutes et tous. Cela ne pourra se faire sans la mobilisation de chacune et chacun.

Le respect de l'Etat de droit et de ses représentant.es par les jeunes exige la réciprocité pour l'ensemble des citoyen.nes de ce pays sans considération d'âge, de couleur de peau, d'origine sociale ou encore de sexe.

Montreuil, le 15 février 2017